

COMMISSION DES REGLEMENTS

En cas de contestation des décisions prises, les clubs peuvent faire appel en premier lieu à la Commission d'Appel de District par lettre recommandée ou courrier électronique, dans un délai de 7 jours à dater du lendemain de la notification au P.V. électronique.

Réunion du 31 Mai 2022

Présents : MM. DELIANCE, VERNAY, BOURDON, GUTIERREZ.

Excusés : MM BACONNET, PELLET.

Courrier :

- de l'US Vaux en Bugey à propos de l'arrêt du match contre Serrières Villebois.
- de Mr Rudy NONINCKX, arbitre de la rencontre Fo Bourg contre Misérieux Trévoux 3.
- du Fo Bourg sur l'arrêt du match U15 D4 poule K contre Bresse Tonic Foot 3.
- de l'AS Chaveyriat pour frais d'arbitrage
- de Mr ALBAN Bernard, délégué lors du match n° 23556568.
- de Grégory BOUILLEUX, arbitre de la rencontre n° 23556568.

Rappel !

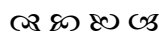
- Lorsqu'une réserve est notifiée sur une FMI (réserve d'avant match et d'après match), elle doit être confirmée par le club sous 48 heures par mail ou courrier envoyé au District.

- La formulation d'une réserve ne doit pas citer un article (article 22.2 par exemple) mais doit être impérativement motivée.

Si ces 2 conditions ne sont pas remplies, la réserve ne sera pas prise en compte.

RAPPEL !

Tout nom figurant sur la feuille de match doit être titulaire d'une licence de la saison sportive en cours.



Dossier n° 236

Match n° 24397033 : Attignat 2/Izernore 2 – Seniors D5 poule C – du 29/05/2022

Courrier d'Izernore annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait

Score :

Izernore 2 : 0 but / - 1 point

Attignat 2 : 3 buts / 3 points

Le club d'Izernore est redevable de la somme de 44 € au District.

Dossier n° 237

Match n° 24396189 : Leyment 1/Chatillon la Palud 2 – Seniors D5 poule A – du 29/05/2022

Courrier de Chatillon la Palud annonçant le forfait de son équipe : 2^{ème} forfait.

Score :

Chatillon la Palud 2 : 0 but / - 1 point

Leyment 1 : 3 buts / 3 points

Le club de Chatillon la Palud est redevable de la somme de 64 €uros au District.

Dossier n° 238

Match n° 24379925 : Lagnieu 1 / Veyle Saône 1 – U18 D1 poule A – du 28/05/2022

Courrier de Lagnieu annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait.

Score :

Veyle Saône 1 : 3 buts / 3 points

Lagnieu 1 : 0 but / -1 point

Le club de Lagnieu est redevable de la somme de 20 €uros au District.

Dossier n° 239

Match n° 23551723 : Sud Revermont 1/Izernore 1 – Seniors D2 poule B – du 29/05/2022

Courrier d'Izernore annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait.

Score :

Izernore 1 : 0 but / -1 point

Sud Revermont 1 : 3 buts / 3 points

Le club d'Izernore est redevable de la somme de 44 €uros au District.

Dossier n° 240

Match n° 23557148 : Nantua 2/Oyonnax ATT 1 – Seniors D3 poule B – du 29/05/2022

Courrier de Nantua annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait.

Score :

Oyonnax ATT 1 : 3 buts / 3 points

Nantua 2 : 0 but / -1 point

Le club de Nantua est redevable de la somme de 44 €uros au District.

Dossier n° 241

Match n° 24380012 : Culoz Grand Colombier 1/Attignat 1 – U18 D3 poule F – du 28/05/2022

Courrier d'Attignat annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait

Score :

Culoz Grand Colombier 1 : 3 buts / 3 points

Attignat 1 : 0 but / - 1 point

Le club d'Attignat est redevable de la somme de 20 €uros au District.

Dossier n° 242

Match n° 23551905 : Culoz Grand Colombier 1/Bresse Nord 1 – Seniors D2 poule A – du 29/05/2022

Courrier de Bresse Nord annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait

Score :

Culoz Grand Colombier 1 : 3 buts / 3 points

Bresse Nord 1 : 0 but / - 1 point

Le club de Bresse Nord est redevable de la somme de 44 €uros au District.

Dossier n° 243

Match n° 23564066 : FC Bressans 3/Arbent 2 – Seniors D4 poule A – du 29/05/2022

Courrier d'Arbent annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait

Score :

FC Bressans 3 : 3 buts / 3 points

Arbent 2 : 0 but / - 1 point

Le club d'Arbent est redevable de la somme de 44 €uros au District.

Dossier n° 244

Match n° 23551538 : Ambérieu FC 1/Jassans Frans 1 – seniors D1 poule A – du 29/05/2022

Courrier d'Ambérieu FC annonçant le forfait de son équipe : 2^{ème} forfait

Score :

Jassans Frans 1 : 3 buts / 3 points

Ambérieu FC 1 : 0 but / - 1 point

Le club d'Ambérieu FC est redevable de la somme de 64 €uros au District.

Dossier n° 245

Match n° 243962820 : Artemare 1/Lagnieu 3 – Seniors D5 poule A – du 29/05/2022

Courrier de Lagnieu annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait.

Score :

Artemare 1 : 3 buts / 3 points

Lagnieu 3 : 0 but / - 1 point

Le club de Lagnieu est redevable de la somme de 44 €uros au District.

Dossier n° 246

Match n° 24397034 : Veyziat 2/Marboz 5 – Seniors D5 poule C – du 29/05/2022

Courrier de Marboz annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait

Score :

Veyziat 2 : 3 buts / 3 points

Marboz 5 : 0 but / - 1 point

Le club de Marboz est redevable de la somme de 44 €uros au District.

Dossier n° 247

Match n° 24379296 : Bourg Sud 2/St Martin du Mont 2 – U18 D4 poule J – du 28/05/2022

Courrier de St Martin du Mont annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait

Score :

Bourg Sud 2 : 3 buts / 3 points

St Martin du Mont 2 : 0 but / - 1 point

Le club de St Martin du Mont est redevable de la somme de 20 €uros au District.

Dossier n° 248

Match n° 23556610 : St Martin Maillat CV 1/St Maurice de Gourdans 1 – Seniors D3 poule C – du 29/05/2022

Courrier de St Maurice de Gourdans annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait

Score :

St Martin Maillat CV 1 : 3 buts / 3 points

St Maurice de Gourdans 1 : 0 but / - 1 point

Le club de St Maurice de Gourdans est redevable de la somme de 44 €uros au District.

Dossier n° 249

Match n° 23551722 : Manziat 1/Ambronay St Jean Vx 1 – Seniors D2 poule B – du 29/05/2022

Courrier d'Ambronay St Jean le Vx annonçant le forfait de son équipe : 2^{ème} forfait

Score :

Manziat 1 : 3 buts / 3 points

Ambronay St Jean le Vx 1 : 0 but / - 1 point

Le club d'Ambronay St Jean le Vx est redevable de la somme de 64 €uros au District.

Dossier n° 250

Match n° 24379644 : Mille Etangs 2/3 Rivières 2 – U15 D4 poule I – du 29/05/2022

Courrier de Mille Etangs annonçant le forfait de son équipe : 2^{ème} forfait.

Score :

3 Rivières 2 : 3 buts / 3 points

Mille Etangs 2 : 0 but / - 1 point

Le club de Mille Etangs est redevable de la somme de 27 €uros au District.

Dossier n° 251

Match n° 23563787 : Bresse Dombes 1/Balan 1 – Seniors D4 poule C – du 19/05/2022

Courrier de Balan annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait.

Score :

JS Bresse Dombes 1 : 3 buts / 3 points

Balan 1 : 0 but / - 1 point

Le club de Balan est redevable de la somme de 44 €uros au District.

Dossier n° 252

Match n° 23556568 : Bord de Veyle 1/Cormoranche 1 – Seniors D3 poule C – du 15/05/2022

Réserve d'après match du club de Cormoranche sur la participation d'un joueur du club de Bord de Veyle, Mr KRIT Ilias, licence n° 2545520159, susceptible d'être suspendu le jour de la rencontre. L'Article 49 des R.G. du District précise qu'en cas d'une réserve avant le match, le club adverse a la possibilité de modifier la composition de son équipe avant le coup d'envoi.

Les différents rapports transmis à la commission (arbitre et délégué) précisent bien que le joueur KRIT Ilias a bien été remplacé par un autre joueur avant le coup d'envoi de la rencontre et qu'il n'a pas participé au match.

Après étude de ces éléments, la commission confirme le score acquis sur le terrain.

Le club de Cormoranche est redevable de la somme de 49 €uros au District pour frais de dossier.